

Combien coûtent l'inscription et les activités des JSP de la Gruyère ?

Les finances d'inscription et cotisations sont fixées d'entente avec l'assemblée générale annuelle.

La finance d'inscription n'est perçue qu'une fois, lors de l'entrée de l'enfant dans les JSP de la Gruyère. La cotisation est perçue chaque année. Elle comprend le droit de participation aux exercices et aux journées d'instruction organisées par le GVJSP.

Les principaux coûts sont résumés dans le tableau suivant:

Finance d'inscription	Cotisation annuelle
CHF 150.-	CHF 70.-

En résumé, tout nouveau membre JSPG paie CHF 220.- (Finance d'inscription + cotisation annuelle) la première année. Dès la deuxième année, seule la cotisation annuelle de CHF 70.-est due.

Y a-t-il des frais d'équipement ?

Le matériel indispensable aux exercices est prêté par le corps des JSP de la Gruyère.

Le détail de l'équipement prêté est le suivant :

(1 équipement complet = ~ CHF 1'000.-)

- 1 x casque F2 XTREM (blanc)
- 1x salopette de travail
- 1x salopette de sortie (bleue)
- 1x veste feu
- 1x pantalon feu
- 1x ceinture
- 1x paire de gants
- 1x paire de bottes
- 1x casquette



Toutefois, les dégâts causés par le JSP sur son équipement entraînent la facturation immédiate du matériel endommagé à ses représentants légaux.

Des T-shirts, casquettes ou autres équipements non obligatoires peuvent être proposés aux JSP. Ces articles sont à la charge des parents du JSP.